

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15	Présents 13	Exprimés 14
-------------------	----------------	----------------

6-1909/2022

Date de la convocation
13 septembre 2022
Date d'affichage
13 septembre 2022

Pour 14	Contre 0	Abstention 0
------------	-------------	-----------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 19 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA

Excusés : M. Guy BITAILLOU (ayant donné parocuration à M. Guy CAZALET).

Secrétaire de séance : Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE

Objet : révision des tarifs cantine, garderie et aide aux devoirs.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des coûts de revient, il serait nécessaire de réviser les tarifs de cantine, garderie et aide aux devoirs.

Il rappelle à l'assemblée que les tarifs appliqués à ce jour ont été pris par délibération du 9 septembre 2021 :

Les tarifs du repas de cantine sont de :

- ✓ 3,50 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,00 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

Les tarifs de la garderie sont de :

- ✓ 17,00 € mensuel par enfant pour un Gabastonnais,
- ✓ 22,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune.
- ✓ 2,20 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

Le tarif de l'aide aux devoirs est de 0,50 € la séance par enfant.

Le Maire propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2022 :

- Repas cantine :

- ✓ 3,85 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,40 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

- Garderie :

- ✓ 18,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
- ✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
- ✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

- Aide au devoirs :

- ✓ 0,50 € par séance par enfant, en supplément de la garderie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs du repas de cantine à :
✓ 3,85 € le repas pour un Gabastonnais,
✓ 4,35 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

FIXE les tarifs de la garderie à :
✓ 18,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

FIXE le tarif de l'aide aux devoirs à :
✓ 0,50 € par séance par enfant, en supplément de la garderie,

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront au 01.10.2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

